

Et moi... : ACTEUR DU
SPORT SCOLAIRE



DE LA MATERNELLE AU LYCÉE...

Au SE-Unsa, tous les enseignants de la maternelle au lycée sont représentés. Signe de notre vision plurielle et continue du système éducatif, ce choix est aussi l'une des forces de notre syndicat car il reflète tout simplement la réalité du parcours des élèves.

Comment concevoir un parcours sportif cohérent sans envisager sa continuité ? Comment motiver les élèves à s'engager dans un parcours sportif sans montrer que l'on prend en compte ce qu'ils ont fait avant et ce qu'ils voudront et pourront faire après ?

Cette capacité à avoir une vision d'ensemble du parcours scolaire de chaque

élève et à réunir les expertises de tous les enseignants du 1^{er} et du 2^d degré place le SE-Unsa en position de partenaire privilégié des fédérations du sport scolaire Usep et Unss.



...NOUS, PARTENAIRES DU SPORT SCOLAIRE

Le SE-Unsa est membre du groupe *Sport scolaire, Tous acteurs* au côté de la FCPE, du SNPDEN-Unsa⁽¹⁾, du Sien-Unsa⁽²⁾ et de l'UNL⁽³⁾.

Seul collectif réunissant tous les acteurs du sport scolaire de la maternelle au lycée, le groupe *Sport scolaire Tous acteurs* est tout d'abord un groupe de réflexion expert, complet et ouvert pour échanger sur les dysfonctionnements, les bonnes pratiques et les évolutions possibles du sport scolaire afin d'avoir un avis toujours éclairé sur les textes et pouvoir proposer des améliorations cohérentes et satisfaisantes pour tous.

Fort de sa représentativité des différents acteurs du sport scolaire, le groupe est aussi nécessairement un interlocuteur légitime et crédible pour le ministère et les fédérations du sport scolaire.

À ce titre, il est régulièrement reçu au cabinet du ministre pour y faire part de ses préoccupations, exigences et revendications, que ce soit en matière de sécurité du transport des rencontres sportives, d'accessibilité aux équipements sportifs ou encore de fonctionnement des associations sportives.

(1) Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale

(2) Syndicat des inspecteurs de l'Éducation nationale

(3) Union nationale lycéenne



© Paul-François

NAISSANCE DU SPORT SCOLAIRE

Initiées par des lycéens des classes aisées qui souhaitent pratiquer des sports plus collectifs et plus ludiques que la seule gymnastique du cours, les premières associations sportives scolaires apparaissent dans les années 1870.

Le sport, accusé de cultiver l'individualisme et l'anti-intellectualisme, n'a alors pas sa place à l'École. Les associations rencontrent, à leurs débuts, de vives critiques et, sans moyen pour fonctionner, ont des difficultés à se développer.

Ce sont les Instructions officielles de 1923 qui institutionnalisent le sport scolaire, suite à la volonté du ministre de l'Instruction publique, L. Bérard, de rechercher *les moyens les plus propres à accommoder la pratique des sports avec les exigences légitimes de l'enseignement.*

S'ensuit la naissance des fédérations du sport scolaire sous le contexte favorable du Front populaire et la politique en faveur du sport, de l'hygiène et de la moralisation mise en place par Jean Zay, alors ministre de l'Éducation nationale.

Dans le second degré, l'Ossu (Office du sport scolaire universitaire) est créé en 1938. Le nombre d'associations sportives (As) et de licenciés ne vont alors cesser de croître et l'As devient obligatoire dans tous les établissements publics en 1945.

Le décret de 1950 instaure les 3 h d'As dispensées par les professeurs d'Éps.

En 1961, l'Ossu devient l'Assu (Association du sport scolaire universitaire) puis l'Unss (Union nationale du sport scolaire), en 1975.

Dans le premier degré, l'Usep (Union sportive de l'enseignement du premier degré) est créée en 1939, en tant que branche de l'Ufolep et de la Ligue de l'enseignement, avant de devoir se maintenir dans la clandestinité sous le régime de Vichy.

Au titre de la loi de 1984 relative au développement des activités physiques et sportives, l'Usep est officiellement reconnue comme la fédération sportive scolaire des écoles publiques de l'enseignement du premier degré.

DES ENJEUX DE TAILLE

En prolongement de l'Éducation physique et sportive, le sport scolaire permet le développement des activités sportives au sein des écoles/établissements. Par les enjeux qu'il porte, il joue un rôle majeur pour la société en général et pour l'École et l'élève en particulier.

Parcours scolaire sportif cohérent pour tous les élèves

La diversité des activités proposées par le sport scolaire, alliant pratique et plaisir, performance et compétition, contribue à l'égalité des chances. Qu'ils soient porteurs de handicap ou peu à l'aise avec leur corps, tous les élèves peuvent participer.

Depuis la mise en place du cycle 3, une réelle réflexion sur la continuité du parcours sportif de chaque élève fait désormais sens.

Santé et bien-être

Aujourd'hui, en France, un enfant sur deux n'a pas d'autre pratique physique et sportive que celle proposée par l'École. Le sport scolaire est un levier pour lutter contre l'inactivité, la sédentarité et le surpoids.

Motivation et réussite scolaire

Les activités physiques et sportives sont un lieu d'épanouissement des élèves permettant de développer confiance en soi et acceptation de ses difficultés. Source de motivation et de relations d'entraide, elles jouent un rôle essentiel dans la réussite scolaire et l'insertion dans la société.

Socialisation et citoyenneté

Par l'appropriation des règles, par les différents rôles occupés au cours des rencontres (organisateur, coach, juge, arbitre, journaliste...) et par l'apprentissage du respect de l'autre quel que soit son sexe, sa taille ou son origine, le sport scolaire forme les futurs citoyens et responsabilise les futurs adultes sportifs.

Amélioration du climat scolaire

Lieu d'échanges et de construction de projets, l'association sportive scolaire réunit enseignants, parents, élèves, chefs d'établissements, IEN... autour de la réussite des élèves et contribue ainsi à l'amélioration du climat scolaire.



USEP/UNSS : DEUX ORGANISATIONS BIEN DISTINCTES

L'Usep organise des rencontres sportives pour les élèves du 1^{er} degré en temps scolaire, hors temps scolaire (le mercredi et parfois le samedi) et lors des temps périscolaires.

L'animation est essentiellement assurée par des professeurs des écoles, sur la base du volontariat voire même du bénévolat.

Branche de la Ligue de l'enseignement, elle est gérée par un président et un directeur national. Elle priorise les activités physiques et sportives accessibles à tous les enfants.



L'Usep en chiffres

- 735 508 élèves licenciés (dont 146 347 en maternelle), soit 10,8 % des élèves scolarisés dans le 1^{er} degré
- 43 116 adultes licenciés
- 10 836 écoles (1 sur 4) soit 8 712 associations locales
- 13 comités régionaux et 104 comités départementaux

L'Unss licencie les associations sportives (As) des établissements du 2^d degré.

L'animation est assurée par les enseignants d'EPS, 3 h de leurs obligations de service étant fléchées pour le sport scolaire.

Sous tutelle du ministre de l'Éducation nationale qui la préside, elle

est dirigée par un directeur national.

Sa politique et son organisation sont discutées et votées en conseil d'administration et assemblée générale dont le SE-Unsa est membre de droit.

Elle accorde une attention particulière à l'implantation en éducation prioritaire, en milieu rural et chez les filles.



ES MAIS DES ENJEUX COMMUNS



L'Unss en chiffres

- 1 155 877 élèves licenciés (dont 69 % en collège), soit 23,6 % des élèves scolarisés dans le 2^d degré
- 41 % de filles et 59 % de garçons
- 36 380 adultes licenciés
- 9 247 établissements scolaires
- 34 directions régionales et 97 directions départementales

Malgré un parcours, une organisation et des ressources très différents et grâce à des politiques volontaristes, l'Usep et l'Unss implantées toutes deux aussi bien en métropole qu'en outre-mer, se retrouvent aujourd'hui à la fois sur des enjeux communs mais également des événements sportifs communs (Journée nationale du sport scolaire, Semaine olympique et paralympique...).

UNE CONVENTION QUI DOIT VIVRE !

Le 17 novembre 2017 à l'occasion du Salon de l'éducation et en la présence des ministres de l'Éducation nationale et des Sports, une nouvelle convention a été signée entre l'Usep et l'UNSS.

L'objectif annoncé de cette convention est triple

- ✓ répondre aux enjeux de santé publique par la pratique du sport sur le temps scolaire mais également sur tous les autres temps ;
- ✓ mettre en place des plans académiques de parcours du sport scolaire, des actions communes Usep/Unss et une formation des enseignants afin de favoriser la continuité des parcours des élèves de la maternelle au lycée ;
- ✓ permettre à tous les enfants de se construire à travers un engagement sportif et associatif.

Le SE-Unsa, en tant que syndicat de la maternelle au lycée ayant soutenu la création du cycle 3, a beaucoup apprécié la signature



d'une telle convention. Avoir pour objectif que chaque élève ait accès à un parcours scolaire sportif construit et cohérent tout au long de sa scolarité est une nécessité.

Dans le cadre du plan *Génération 2024*, les dispositifs déjà en place ou programmés tels que la labellisation 2024, la Semaine olympique et paralympique, les olympiades scolaires... sont autant d'actions communes aux 1^{er} et 2^d degrés favorisant cette continuité.

Cependant, la réussite de ces dispositifs ne pourra pas reposer uniquement sur la bonne volonté des principaux acteurs du sport scolaire, qu'ils soient enseignants, directeurs, chefs d'établissement, IEN, parents ou élèves. Des moyens devront être alloués et des temps communs devront être dégagés pour s'organiser et se former.

Représentant des enseignants d'Eps et des professeurs des écoles, soutien des fédérations du sport scolaire et de leurs actions, le SE-Unsa sera vigilant pour que cette convention vive !

POUR UN SPORT SCOLAIRE COHÉRENT ET ACCESSIBLE À TOUS DE LA MATERNELLE AU LYCÉE

Pour le SE-Unsa et son groupe *Sport scolaire Tous acteurs*, soutenir et défendre le sport scolaire, c'est au-delà d'assurer une veille et participer aux actions du sport scolaire, avoir un projet construit, réalisable et partagé par tous les acteurs. Parce que la force et la crédibilité d'un projet résident essentiellement dans sa capacité à prendre en compte tous les membres concernés et à concilier les attentes et les besoins de ces derniers, le groupe vient de rédiger un nouveau manifeste pour un sport scolaire cohérent et accessible à tous de la maternelle au lycée.

D'une part, ce manifeste est un moyen de communiquer le plus concrètement possible notre vision du sport scolaire, nos revendications et nos partenariats avec les fédérations du sport scolaire.

D'autre part, il est notre ligne de conduite lors de toute discussion ou toute revendication auprès des politiques.

Pour le SE-Unsa et son groupe *Sport scolaire Tous acteurs*, développer un sport scolaire ainsi défini doit passer nécessairement par l'activation de trois leviers :

- impliquer et valoriser les enseignants notamment par une indemnisation financière et par une offre sportive répondant aux attentes du plus grand nombre ;
- informer et former tous les acteurs du sport scolaire sur les enjeux du sport scolaire, les fédérations du sport scolaire et leurs actions ;
- structurer et fédérer : exiger l'inscription d'un volet du sport scolaire dans les projets d'école/établissement, assurer l'existence et le bon fonctionnement des As, faciliter l'accès et garantir la gratuité des installations sportives, coordonner les actions de l'Usep et de l'UNSS, cadrer le partenariat avec les fédérations sportives...



Envie de découvrir
le manifeste de notre
groupe pour connaître
nos propositions pour
chacun des trois leviers ?
Commandez-le
gratuitement sur notre
site via ce QR Code !



Pour toute question : sport.scolaire@se-uns.org

#SyndicatUtile

**S'abonner aux newsletters
Adhérer en ligne**



www.se-unsa.org



**Nos documents
ressources**



notremetier.se-unsa.org

Nos blogs



ecolededemain.wordpress.com



SE_Unsa

Nous suivre



se.unsa